

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 30 novembre 2018 à 20h00, sous la présidence de François DUNAND, Maire.

Etaient présents : MM. GROS Claudine, MOIRON Emmanuelle, SAUTEL Sybille, ALLEMOZ Jacques, AMATI Daniel, BAL Jacques, DUCHOSAL Jean-Luc, EVTOUCHENKO Michel, LABROSSE Gilles.

ABSENTS excusés : MM. VERTHIER Matthieu.

ABSENT : LYONNET Caroline, DURAND Olivier, PERRIOLLAT Jérôme.

Le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre travaux d'isolation salle des fêtes

Mr le Maire présente l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec la SARL d'architecture MARTINATO, ajustant le montant des honoraires à l'estimation définitive des travaux qui s'avère plus élevée que le coût prévisionnel estimé en 2012. En effet, des prestations supplémentaires ont été rajoutées, à savoir l'isolation des combles et des sous-faces de dalles des garages, et faux-plafond phonique au dessus du bar. Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Clôture des régies de la cantine et garderie au 31/12/2018 :

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de clôturer les régies de recettes de la cantine et garderie scolaires au 31/12/2018. Celles-ci seront rouvertes en janvier 2019 par la commune nouvelle. Il est précisé qu'aucun changement n'interviendra dans la gestion de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire, si ce n'est la modification des horaires de vente des tickets à la mairie de Feissons

Participation aux frais d'occupation du local de l'ACCA :

Conformément à la convention d'occupation du local situé au terrain de sports avec l'association communale de chasse, le Conseil Municipal fixe la participation aux frais d'électricité au titre de l'année 2017/2018 en fonction de la consommation constatée, soit la somme de 175 €.

Révision des tarifs communaux :

Mr le Maire propose à l'Assemblée de réviser les divers tarifs communaux. Le Conseil Municipal :

► fixe les tarifs pour la location des salles comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- salle des fêtes : 140 € pour les particuliers domiciliés dans la commune
250 € pour les particuliers ou associations dont 1 membre est domicilié dans la commune
480 € les particuliers ou associations extérieurs à la commune
90 € pour les réunions, congrès ...

Pour couvrir les frais de chauffage de la salle, un supplément de 50 € sera appliqué en cas de besoin pour les particuliers de la commune, et 70 € pour les particuliers et associations extérieurs à la commune.

- salle polyvalente : 60 € pour les particuliers domiciliés dans la commune
130 € pour les particuliers extérieurs
60 € pour les réunions

La gratuité est accordée aux associations communales pour les deux salles. La caution de 300 € et l'acompte de 30 % pour toute location de salles à verser à la réservation sont reconduites.

► fixe les tarifs des concessions au cimetière comme suit :

- 170 € pour un emplacement de 30 ans
- 270 € pour l'emplacement d'un caveau pour 50 ans
- 660 € pour une case au columbarium pour 30 ans

Attribution de subventions :

Après examen des demandes de l'année 2018 par Claudine GROS, 1^{er} adjointe, le Conseil Municipal octroie les subventions suivantes :

- 250 € à la clique de Cevins « l'Echo de Sécheron »
- 200 € à l'association Deltha Savoie ex Papillons Blancs d'Albertville
- 50 € à l'association « Les Amis des Cordeliers » à Moûtiers
- 50 € à la Croix Rouge Française – antenne locale Tarentaise-Vanoise
- 30 € à l'Association des Conseillères Municipales de Savoie (ACMS)
- 30 € au Comité d'Entente de la Résistance et de la Déportation de Savoie
- 30 € à l'association Enjeu Sport du Lycée de Moûtiers
- 30 € à la Maison Familiale Rurale de St Laurent Chamousset

Modifications budgétaires diverses :

Le Conseil Municipal décide d'effectuer diverses modifications sur le budget en section de fonctionnement et d'investissement.

Suppression et création d'emplois suite avancement de grades :

Compte tenu de l'avancement de grade à l'ancienneté de certains agents titulaires, le Conseil Municipal décide de supprimer les emplois actuels pourvus par les agents et de créer les emplois correspondants aux nouveaux grades à compter du 1^{er} décembre 2018, à savoir :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Compte-rendu conseil d'école :

Mme Sybille SAUTEL donne lecture du compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 06 novembre dernier. Le Conseil Municipal donne son accord pour le financement de jeux pédagogiques pour Noël et de kits d'électricité pour les ateliers de travaux pratiques. Un accord de principe est également donné pour le versement d'une subvention pour le séjour en Auvergne prévu courant avril pour les classes de CM et CE.

Le Conseil Municipal :

- est informé de la réservation d'un terrain sur le lotissement du Rivet.
- est informé que l'appartement situé au-dessus de la mairie a été loué à une société pour le logement de ses salariés.
- est informé que suite au refus d'un permis de construire pour la création d'un garage avec accès direct sur la RD990, le pétitionnaire a déposé une nouvelle demande. L'accès se fera en commun avec celui existant sur la parcelle voisine.

Le Maire,



F. DUNAND